

Initiative pour l'emploi des jeunes: montant de préfinancement initial supplémentaire versé aux programmes opérationnels

2015/0026(COD) - 29/04/2015 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 632 voix pour, 30 contre et 31 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen afin d'augmenter le montant du préfinancement initial versé aux programmes opérationnels soutenus par l'initiative pour l'emploi des jeunes.

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire en faisant sienne la proposition de la Commission.

Pour pallier les restrictions budgétaires que connaissent les États membres au début de la période de programmation et compte tenu de l'urgence qu'il y a à traiter le problème du chômage des jeunes, le règlement proposé prévoit d'augmenter de 1% à 30% le taux de préfinancement initial versé en 2015 aux programmes opérationnels soutenus par l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Étant donné la persistance de taux élevés de chômage des jeunes dans l'Union, l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) a été créée dans le but d'aider les jeunes sans emploi et ne suivant ni enseignement ni formation, des régions les plus touchées Cette initiative est intégrée dans la programmation du Fonds social européen (FSE).